

FRANCE LOCATION

CONTRAT DE LOCATION

73, Parc de l'Argile
06371 MOUANS SARTOUX
Tél : 04.92.28.38.48 - Fax : 04.92.28.03.30
S.A.R.L au capital de SARL au capital de 1 215 870 E Euros
No Siret : 442.436.861

Mouans-Sartoux, le 29/01/2014

No de Dossier : 0201725
No de Client : 0391320

MADAME REVELLAT EVELYNE
129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE
FRANCE

FRANCE LOCATION donne en location saisonnière au locataire ci-dessus désigné, qui accepte le local ci-dessous :

Periode : du 15/02/2014 16h au 22/02/2014 10h. Accueil : **LES ALPAGES I et CEDRAT**

Reference : 0586 2005

74110 AVORIAZ
Tél : 04.50.74.28.30.

Descriptif : **STUDIO 4 PERS- 20/24M2- 10 EME ET- EXPO NORD/OUEST- BALCON**
ENTREE:2 LITS SUPERPOSES - COIN CUISINE EQUIPE: 2/4 PLAQUES
ELECTRIQUES-REFRIGERATEUR-MINI FOUR-LAVE VAISSELLE
1 LIT GIGOGNE/1 BANQUETTE SIMPLE - SALLE DE BAINS:LAVABO -
BAIGNOIRE - WC
TELEPHONE

Prix de la Location :	917.00 Euros
Garantie Annulation :	24.00 Euros
Acompte Versé :	253.25 Euros
Reste du :	687.75 Euros

30 jours au plus tard avant le debut de votre sejour, vous nous verserez le solde soit : **687.75 Euros**

La location est disponible à partir de 16H. Horaires de la réception :
Semaine : 8H30-12H / 17H-19H ; Samedi : 8H-12H / 16H-22H ; Fermée le Mercredi

Le prix de la location comprend le loyer, les charges (eau, électricité, chauffage) et le nettoyage à l'arrivée. Dans le cadre d'une location de 4 semaines ou plus bénéficiant du tarif mensuel (période hivernale): l'électricité viendra en sus dans certaines résidences. Le ménage de départ, s'il est nécessaire sera imputé sur le dépôt de garantie déposé à l'arrivée ainsi que la casse, les manquants éventuels, les communications téléphoniques, si l'appartement dispose d'une ligne. Le montant de la caution de 200 à 300 Euros selon les sites à verser à l'arrivée et restitué au départ après inventaire.

Le locataire dispose d'un délai de 24 heures après son arrivée pour présenter ses propres observations relatives à l'inventaire du mobilier et objets d'équipement préalablement relevés par FRANCE LOCATION dont un exemplaire est déposé dans l'appartement.

Cet appartement ayant en principe fait l'objet d'une nouvelle location prenant effet immédiatement à l'expiration du présent contrat, il est impératif qu'il soit libéré aux jours et heures convenus au contrat.

Dans l'éventualité du non respect de cette obligation, le locataire est avisé que les préposés de FRANCE LOCATION rassembleront ses effets personnels en les tenant à sa disposition à la réception, ce que le locataire accepte expressément.

Le locataire déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et ne cherche à exercer aucune profession dans la région ou cette location intervient et qu'il n'a pas son domicile principal, et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance à l'occasion de ses vacances : conditions majeures sans lesquelles la présente location n'aurait pas été consentie.

Le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation, à savoir : vols, pertes ou dégradations de ses objets personnels, ainsi que les dégradations qu'il pourrait faire dans le mobilier donné en location et également les dégâts qu'il pourrait occasionner à l'ensemble des immeubles de son fait ou par sa négligence éventuelle. Il est précisé que les effets, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou les dégradations, qu'elle qu'en soit la cause.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Feuillet à nous retourner daté et signé (Lu et Approuvé).

30/01/2014
Lu et approuvé

